



Planification stratégique de développement durable—Finale

Plan d'action intégré (PAI)

2017-2030

Un engagement fort de la collectivité

La démarche de planification stratégique de la Municipalité d'Ascot Corner témoigne de son engagement à répondre aux besoins de la collectivité, en intégrant les principes de développement durable au sein de sa gouvernance et ses pratiques de gestion.

La démarche, entreprise au printemps 2015, a pour objectif principal d'adopter une vision long terme (2030) afin d'assurer un développement durable de la Municipalité. Elle a servi de guide pour élaborer le Plan d'action intégré 2017-2030 (PAI) qui découle de cette vision. Ce dernier vise la mise en œuvre d'actions qui intègrent, tout à la fois, les préoccupations économiques, environnementales et sociales, afin que le développement durable devienne une source d'inspiration pour les générations présentes et futures. Il favorise également l'intégration de tous les plans d'action en vigueur et à venir, au sein de la Municipalité.

Le PAI dresse les grandes orientations et objectifs stratégiques retenus en regard des grands enjeux de développement durable de la Municipalité, des défis à surmonter, des résultats visés ainsi que des actions à mettre en œuvre pour progresser vers la vision 2030. Cette vision a été élaborée et a fait l'objet d'un consensus auprès des citoyens qui ont participé aux activités de consultation publique, proposées dans le cadre de la démarche.

La réalisation des actions du PAI s'articule sur trois (3) horizons pour faciliter l'atteinte de la vision 2030 : 2017-2021; 2021-2025; 2025 et plus. Le PAI pourra être révisé, bonifié et ajusté, sur une base régulière, selon les nouvelles réalités auxquelles la Municipalité aura à faire face dans les prochaines années.

Mot de la Mairesse



Au nom du conseil municipal d'Ascot Corner, j'ai le plaisir de présenter le résultat du travail d'élaboration du Plan d'actions intégrées (PAI) entrepris en janvier 2016 par les membres du conseil municipal et un groupe de citoyens sélectionnés en fonction de leurs qualités et aptitudes à contribuer activement aux travaux du comité de pilotage de cette planification. Les municipalités sont de plus en plus concernées par les thématiques émergentes répondant aux besoins des familles et des aînés comme les saines habitudes de vie, le transport actif, l'engagement social et citoyen, l'offre d'habitation adaptée, l'aménagement du territoire ainsi que l'offre d'infrastructures de loisirs et de vie communautaire de qualité. Nous reconnaissons que la municipalité est une des premières instances concernées, car elle offre des services de proximité ayant une incidence directe sur la qualité de vie des familles et des personnes aînées. Pour cette raison, il nous apparaissait impératif d'entreprendre cette démarche d'évaluation et de planification dans le but de nous doter d'orientations qui guideront nos actions futures.

Nous tenons à remercier les experts en planification stratégique de développement durable de l'entreprise « Vision M » pour leur accompagnement hautement professionnel et apprécié tout au long de la démarche.

Merci aux membres du comité de pilotage et divers comités de travail s'étant volontairement engagé dans cet exercice qui s'est échelonné sur plus d'une année et demie. Et aussi à M. Daniel St-Onge, notre directeur général, qui a été un acteur important à toutes les étapes de l'élaboration de cette planification stratégique.

Bonne lecture,

Madame Nathalie Bresse, Mairesse

Mot du DG



L'élaboration d'un Plan d'actions intégrées est une planification stratégique qui va vers « Le développement durable » qui celui-ci doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les trois axes du développement durable sont :

1. Le développement économique
2. L'équité sociale
3. La protection de l'environnement

Le développement durable se situe environ au point de rencontre de ces trois axes. Dans une démarche de développement durable, il faut s'interroger sur la capacité de tout projet à satisfaire les besoins relatifs à chacun des axes, sans pour autant perdre les autres de vue.

Cette planification stratégique, visant à élaborer les grandes orientations stratégiques qui guideront le développement de la municipalité d'Ascot Corner pour atteindre sa vision de 2030, a été élaborée en collaboration avec une équipe d'experts chevronnés. Ces derniers ont proposé de travailler la vision et de se donner les orientations, objectifs et actions potentielles pour y arriver à l'aide d'outils novateurs, en lien avec les exigences du MAMOT et de la stratégie gouvernementale de développement durable du Québec.

Daniel St-Onge
Directeur général Secrétaire-trésorier

La contribution aux objectifs DD de l'ONU

Penser globalement, agir localement

Les différents objectifs stratégiques de la Planification stratégique de développement durable de la Municipalité assurent la contribution directe ou indirecte à plusieurs des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD):



La contribution aux objectifs gouvernementaux

Les politiques fédérales et provinciales, en matière de développement durable, encadrent l'action des municipalités, notamment via la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et la Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec (SGDD). La planification stratégique de la municipalité d'Ascot Corner s'inscrit dans cette foulée et propose un PAI 2017-2030 afin de guider les actions qui seront prises localement. La stratégie de développement durable D'Ascot Corner permet :

- d'exposer la vision, les enjeux, les orientations et les objectifs;
- de prévoir les principaux mécanismes et moyens permettant d'assurer le suivi des actions mises en œuvre et de mesurer les progrès accomplis.

Le contenu de la stratégie tente de refléter l'éventail des préoccupations des citoyens, des milieux et des conditions de vie, de sorte que les différentes réalités soient prise en compte. Il est important de souligner que cette stratégie a fait l'objet d'un consensus de la part du conseil municipal, qui a entériné la Stratégie Vision 2030 et le présent plan d'action intégré (PAI) avec un souci de respecter les limites de capacité de la municipalité et de ses citoyens.

Les principes de la Loi sur le développement durable du Québec (L. 118)

- | | |
|---|---|
| 1. Santé et qualité de vie | 10. Précaution |
| 2. Équité et solidarité sociales | 11. Protection du patrimoine culturel |
| 3. Protection de l'environnement | 12. Préservation de la biodiversité |
| 4. Efficacité économique | 13. Respect de la capacité de support des écosystèmes |
| 5. Participation et engagement | 14. Production et consommation responsables |
| 6. Accès au savoir | 15. Pollueur payeur |
| 7. Subsidiarité | 16. Internalisation des coûts |
| 8. Partenariat et coopération inter-gouvernementale | |
| 9. Prévention | |

Principe fondamental de la loi Fédérale de développement durable

L'utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques et reconnaît la nécessité de prendre ses décisions en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Une démarche de développement durable

La Municipalité s'est dotée d'une démarche pour faciliter sa réflexion et la mise en œuvre de ses actions. Cette démarche vise à intégrer les principes de développement durable dans son cadre de réflexion et d'intervention. La démarche de développement durable propose un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental de la Municipalité. Elle facilite la mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques du milieu.

À cet égard, les parties prenantes à la démarche se sont entendus sur une définition commune et consensuelle du développement durable, issue de la Loi sur le développement durable du Québec:

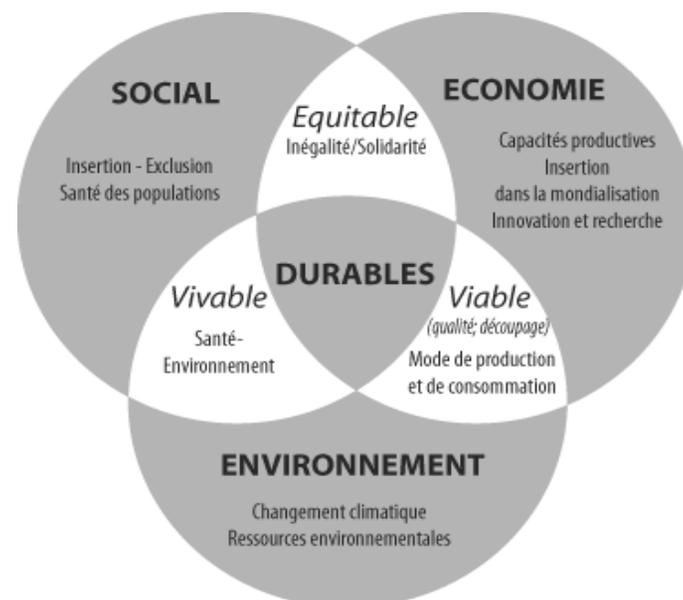
« Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

La démarche réalisée a permis de sensibiliser les parties prenantes à l'importance de considérer tous les effets d'une action et d'effectuer, si nécessaire, des arbitrages entre les impacts environnementaux, sociaux et économiques, à court et à long terme, afin de réaliser des choix d'actions responsables. L'intégration de ses dimensions s'effectue selon trois (3) objectifs, à prendre en compte, de façon indissociable:

Un développement viable : il s'agit de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux, c'est-à-dire d'assurer l'amélioration du cadre de vie du plus grand nombre.

Un développement viable : cela signifie que les facteurs économiques et environnementaux doivent être pris en compte, c'est à dire permettre à long terme et de façon autosuffisante une croissance économique basée sur les ressources renouvelables.

Un développement équitable : l'objectif est d'allier la croissance économique tout en respectant les droits de l'homme et de parvenir à une plus grande équité notamment dans le commerce et dans l'accessibilité.



Les citoyens, au coeur de la démarche

La démarche de développement durable a sollicité la participation de toutes les parties prenantes, que ce soit les citoyens, élus, employés ou autres intervenants du milieu. Tous ont été invités à imaginer l'avenir de la municipalité et à identifier les chemins à suivre pour y arriver. La démarche a mobilisé l'ensemble des énergies pour atteindre un but commun et permettre un développement qui réponde aux besoins de la communauté et à un mieux-être collectif, dans le plus grand respect de l'environnement.

Le comité stratégique de développement durable

C'est ainsi que le comité stratégique de développement durable a été mis sur pied pour coordonner la mise en oeuvre de la démarche. Les membres du comité, composé d'élus et employés municipaux, citoyens et intervenants du milieu, se sont activés, à chacune des étapes de la démarche pour finaliser les différents livrables. Ils ont pris soin d'intégrer les préoccupations, intérêts et suggestions des parties prenantes, issus des consultations publiques et comités de travail.

Contribution du comité stratégique de développement durable

- Énoncés stratégiques (Vision, Mission, Valeurs)
- Diagnostic et identification des grands enjeux de la municipalité
- Politique de développement durable
- Participation aux activités de consultation publique et comités de travail
- PAI 2017-2030
- Mécanismes de mise en oeuvre du PAI 2017-2030

La composition du comité stratégique

Mettre les noms des membres du comité stratégique

Les faits saillants d'Ascot Corner

Dans le cadre de la démarche, la Municipalité a réalisé un diagnostic sur l'état de situation en regard des grands enjeux du développement durable. Ce diagnostic a servi d'ancrage à la réflexion, à l'identification des orientations et orientations stratégiques et à l'élaboration du PAI. Voici la synthèse du diagnostic et les principaux faits saillants:

| Forces | Faiblesses (potentiel de progression) |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Population active importante (53,3% des gens entre 30 et 64 ans)• La superficie et la beauté des espaces naturels, de la rivière au cœur du village et de ses parcs• Une école primaire appréciée• Processus amorcé pour réviser le plan d'aménagement et l'adapter en fonction des nouveaux besoins du territoire (en cohérence avec la vision 2030) | <ul style="list-style-type: none">• Services de transport en commun limité qui ne répond pas aux besoins des citoyens d'Ascot Corner• Aucune voie réservée au transport actif (bicyclette, marche, course)• Manque de services de proximité• Un système de gestion des eaux usées à pleine capacité• Processus de planification stratégique nécessitant une formalisation• L'offre de services sur la route 112 très peu attirante (aucune cohérence, peu d'attraits visuels, signalisation sans ligne directrice, etc.)• Route 112 non sécuritaire pour les piétons et cyclistes• Manque de résidences pour personnes âgées• Parc industriel qui contribue peu à l'essor de la municipalité• Faible participation citoyenne dans les décisions municipales• Un accès incomplet et non uniforme des réseaux internet |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">• Population en forte croissance (28,6% entre 1991 et 2011), bien supérieure à celles de la MRC (2,9%) et de la province de Québec (14,6%)• Mettre en valeur les secteurs agricole et forestier et développer les activités agrotouristiques pour promouvoir les produits locaux• Le développement économique sur la route 112 (à la croisée des chemins)• Une municipalité limitrophe à Sherbrooke (une qualité de vie enviable à quelques minutes du grand centre)• Profiter de l'engouement des jeunes pour attirer des familles qui souhaitent accéder facilement à la propriété sur des bases écologiques et qui favorisent la vie communautaire• Une situation géographique propice pour aménager et relier des pistes cyclables aux autres municipalités• Espace disponible pour créer un nouveau parc industriel écoresponsable | <ul style="list-style-type: none">• L'école primaire est à pleine capacité• Perte de la Caisse Populaire• Promoteurs de développement résidentiel qui ne tiennent pas compte des conséquences de l'étalement urbain et de la vitalité des quartiers• Déménagement des familles et des personnes âgées dans des municipalités où l'offre de services de proximité, transport, éducation et activités culturelles et sportives sont plus attrayantes• Un patrimoine bâti et culturel en perte de vitalité qui pourrait mener à la destruction des bâtiments et à la dilution de la culture locale, fièrement portée par les plus vieux citoyens |

La vision d'Ascot Corner

La vision d'Ascot Corner sera une source d'inspiration pour toutes les actions posées par et dans la collectivité d'ici 2030.

En 2030, Ascot Corner sera:

| | |
|-------------------|---|
| CONVIVIALE | Un pôle de services diversifiés qui répond aux besoins de l'ensemble des citoyens. |
| PAISIBLE | Un aménagement du territoire qui favorise l'usage et la préservation du patrimoine naturel et bâti. |
| ÉQUILBRÉE | Un dynamisme économique local qui assure la qualité de vie des citoyens et des générations futures, en misant sur des espaces résidentiels, commerciaux ou industriels qui reflètent les souhaits de la communauté en matière de développement durable. |
| CONNECTÉE | Des avantages distinctifs, attractifs et facilement accessibles, complémentaires à l'offre des grands centres urbains. |

La mission d'Ascot Corner

Une mission qui contribue au bien-être de ses citoyens et à la préservation de l'environnement.

La municipalité d'Ascot Corner a pour mission de contribuer à la qualité de vie de ses citoyens, à la préservation de son environnement et à l'accroissement de son dynamisme économique, culturel et communautaire. Pour y arriver, elle collabore avec ses parties prenantes et organisations régionales et elle s'assure de fournir des services municipaux performants, dans le respect des principes de développement durable.

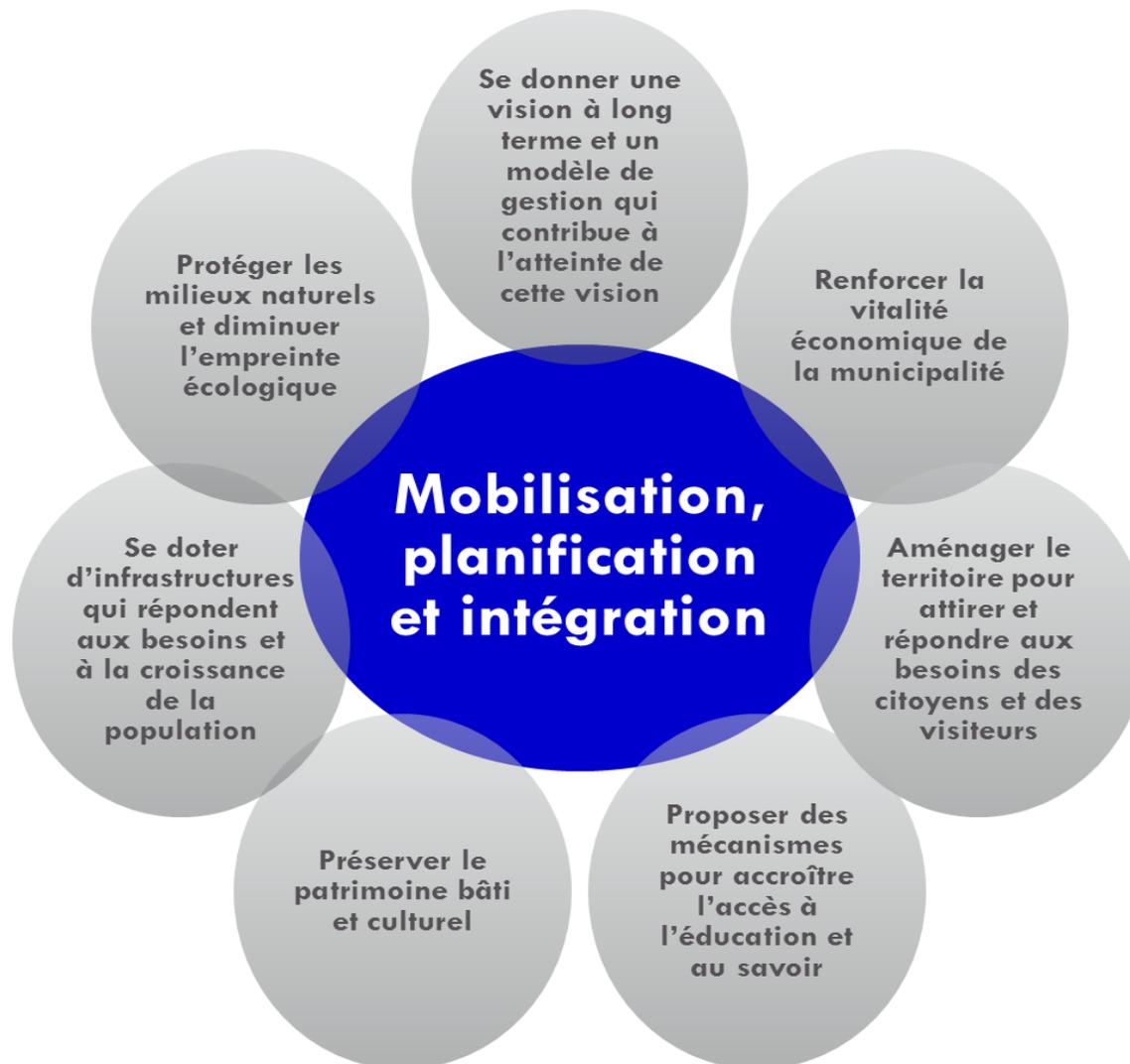
Les valeurs d'Ascot Corner

Des valeurs pour l'engagement et la responsabilisation.

Les valeurs qui guident les actions de l'administration d'Ascot Corner visent à développer et à consolider un milieu de vie qui favorise l'engagement et la responsabilisation dans l'amélioration constante des services livrés à la collectivité :

- **Respect et équité**
- **Intégrité et qualité du travail**
- **Honnêteté et rigueur**
- **Responsabilisation et collaboration**

Les thèmes de réflexion



LES 7 THÈMES

Les enjeux priorités , suite au diagnostic, ont été regroupés selon 7 grands thèmes de réflexion mobilisateurs. Ces thèmes ont ensuite permis au comité stratégique de définir les orientations stratégiques et de cibler les actions à mettre en œuvre pour atteindre la Vision 2030.

La politique de développement durable

Basée sur les grandes lignes directrices internationales en matière de responsabilité sociétale des organisations et des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), la politique de développement durable de la municipalité d'Ascot Corner propose quatre (4) grandes orientations stratégiques qui guideront la Municipalité à gouverner pour favoriser son développement économique, préserver son environnement et assurer le bien-être de sa collectivité. Ces orientations stratégiques ont facilité l'élaboration du plan d'action intégré (PAI) et les actions à mettre en œuvre pour atteindre la vision de la collectivité, d'ici 2030.

Les orientations stratégiques

1. Développer un milieu de vie de qualité, de partage et de bien-être collectif.
2. Stimuler le dynamisme économique du territoire.
3. Se doter d'infrastructures adéquates, accessibles et plus vertes.
4. Promouvoir les comportements responsables et l'exemplarité.

Bureau de coordination du développement durable

Création du Bureau de coordination du développement durable (BCDD)

Cette unité administrative se composera de trois (3) membres provenant de l'administration municipale qui occuperont des fonctions précises visant à administrer l'ensemble du PAI et coordonner la progression de trois (3) chantiers de travail, en plus de fournir les éléments essentiels à la prise de décision aux élus. Ainsi donc, un coordonnateur sera chargé de chapeauter le PAI dans sa globalité et devra assumer les communications. Il sera appuyé par un responsable du suivi des chantiers et d'un responsable de la logistique. Ses responsabilités:

- Diriger l'élaboration et la gestion du tableau de bord du projet au quotidien (échancier, budget, portée);
- Offrir un soutien à la logistique et l'accès aux ressources de la municipalité;
- Gérer les liens entre les diverses parties prenantes;
- Effectuer une veille et partager les meilleures pratiques;
- Déterminer et suivre les indicateurs des projets et préparer les bilans;
- Préparer les différents documents utiles pour la prise de décision du conseil municipal.

Les chantiers de travail

Afin de relever les défis des trois (3) chantiers de travail, chacun regroupera plusieurs intervenants et parties prenantes qui seront appelés à interagir pour préciser et concrétiser certaines actions. Ses chantiers seront créés de manière spécifique pour chacun d'eux et pourront compter sur des expertises techniques, des intervenants provenant des milieux impliqués, d'élus, de citoyens etc. Les différents rôles qu'occuperont les personnes impliquées devront être précisés par le BCDD.

Reddition de compte / consultation publique

Le BCDD s'engage à suivre le PAI 2017-2030 et à réaliser les activités suivantes:

- Transmettre une information périodique sur l'évolution des travaux liés aux actions du PAI selon l'échéancier établi;
- Réaliser des exercices de consultation, en lien avec les actions en voie d'être réalisées ou en cours de réalisation, si besoin;
- Réaliser une rencontre par année pour transmettre les résultats sur l'évolution du PAI.

Légende du PAI:

Financement:

Coûts faibles \$, Moyens \$\$, Élevés \$\$\$

Échéancier de réalisation:

Court (C): D'ici la fin 2021

Moyen (M): Entre 2021 et 2025

Long (L): 2025 et plus

Chantiers:

Chantier 1: Aménagement, infrastructures, environnement et cœur villageois

Chantier 2: Économie locale, transport et attraits touristiques

Chantier 3: Culture, éducation et vie citoyenne

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, DE PARTAGE ET DE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Objectif 1.1

Offrir aux citoyens et aux jeunes familles un milieu de vie respectueux de l'environnement et des services de proximité accessibles qui répondent aux besoins de la collectivité

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

1. Pas de pauvreté
2. Faim Zéro
3. Bonne santé et bien-être
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|-------------------------------|---|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Définir les lignes directrices pour les nouveaux types de développements domiciliaires: - densification du village et des artères principales- constructions écologiques- maximisation du partage collectif des infrastructures et optimisation des coûts/services rendus par la municipalité- intégration des principes de développement durable en urbanisme—limitation de l'étalement urbain. | DG | Urbaniste | \$ | C | 1 |
| 2. | Travailler en partenariat avec les promoteurs pour réaliser des projets de développement résidentiels en harmonie avec la nature, favorisant la vie communautaire et l'accessibilité aux services de proximité. | Travaux publics | Promoteurs | \$ | C | 1 |
| 3. | Réaliser une étude pour évaluer les besoins et la viabilité d'une clinique médicale offrant des services de santé multidisciplinaires et démarrer le projet si l'étude s'avère concluante. | DG | Professionnels de la santé | \$\$ | M | 2 |
| 4. | Mettre sur pied un réseau d'entraide communautaire pour les jeunes familles (babillard sur le site Internet, activités de réseautage, et d'échanges de jouets, de vêtements et de trucs, de nourriture, etc.). | Loisirs et vie communautaire | Troc-tes-trucs | \$ | C | 2 |
| 5. | Créer, animer et supporter un groupe de bénévoles représentant chacune des catégories de citoyens pour élaborer et s'impliquer dans la mise en œuvre d'activités sociales (jeunes, adolescents, jeunes familles, célibataires, aînés, etc.). | Loisirs et vie communautaires | FADOC C. Colomb Corporation des loisirs Fondation de l'école | \$ | C | 2 |
| 6. | Proposer des activités spécifiques aux différents groupes d'âge près des infrastructures aménagées dans les parcs de proximité. | Loisirs et vie communautaires | Animateurs et entraîneurs | \$ | C | 3 |
| 7. | Aménager des parcs linéaires et des espaces verts permettant aux différents projets domiciliaires de s'interconnecter entre eux et avec les services de proximité, encourageant l'usage des lieux de détente, de sports, de loisirs et de rencontres. | Urbanisme Loisirs | Promoteurs | \$\$\$ | M | 2 |
| 8. | Ajout: Réaliser les plans d'actions de la MADA, de la politique des saines habitudes de vie et de la politique familiale en cohérence et interrelation avec le PAI. | DG | Comités de citoyens | \$\$\$ | M | - |

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, DE PARTAGE ET DE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Objectif 1.2

S'approprier le cœur villageois d'Ascot Corner pour en faire un lieu convivial et dynamique, attirant la collectivité et le tourisme régional

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 3. Bonne santé et bien-être
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 14. Vie aquatique
- 15. Vie terrestre



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|---|-----------------------------|--|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Consulter les propriétaires pour délimiter le cœur villageois autour de la Rivière St-François et reconnaître le caractère distinctif de son périmètre. Proposer des activités (ex: découverte de la nature d'envergure régionale, observation des oiseaux, protection des rives, aménagement du parc Pomerleau, sentier de la rivière, activités nautiques, etc.). | DG | Citoyens | \$ | C | 1 |
| 2. | Se doter d'un plan de développement du cœur villageois en référence aux critères reconnus, selon Tourisme Cantons de l'Est (Le réseau des cœurs villageois). | DG | Experts conseils | \$ | C | 1 |
| 3. | Initier ou poursuivre des activités socio-culturelles et récréatives d'envergure régionale identifiées à Ascot Corner (ex: fêtes thématiques telles Fête Nationale du Québec, Carnaval d'hiver, Salon des artisans, etc.). | Loisirs | École Corporation des loisirs FADOC | \$\$ | C | 1 |
| 4. | Aménager des sentiers pédestres et pistes cyclables, faciles d'accès et connecté aux réseaux limitrophes; prévoir des infrastructures et un aménagement qui favorisent leur utilisation et la sécurité des cyclistes. | Loisir Tavaux publics | Promoteurs | \$\$ | C | 2 |
| 5. | Réaliser une étude environnementale pour faire état de la situation des berges et, le cas échéant, mettre en œuvre un programme de renaturation pour améliorer et protéger les berges. | Urbanisme | MRC Bassin Versant Organisme Cogésaft Étudiants | \$\$ | C | 1 |
| 6. | Consulter les citoyens pour présenter des projets dans le but de valoriser l'église du village et son environnement afin d'en faire un lieu d'accès à l'usage des citoyens, entreprises et autres (potentiellement des activités régionales ou touristiques). | DG Loisirs | Fabrique paroissiale | \$ | M | 1 |

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, DE PARTAGE ET DE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Objectif 1.3

Faciliter l'accès à l'éducation et à la formation continue

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 4. Éducation de qualité
- 8. Travail décent et croissance économique
- 11. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|-------------------------|--|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Créer une mobilisation autour du projet d'agrandissement de l'école primaire pour identifier des solutions novatrices et accélérer l'avancement du dossier afin de subvenir rapidement aux besoins actuels et futurs des jeunes familles. | DG Conseil municipal | Commission scolaire Ministère de l'éducation | \$ | C | 3 |
| 2. | Évaluer les intérêts pour des formations auprès des citoyens. Engager des discussions avec des partenaires et participer à la mise en place et la promotion d'un programme qui répond à différents besoins, comme de l'aide au devoir ou des ateliers techniques ou informatiques. | Loisirs Bibliothèque | CAMO Centre de formation Étudiants École primaire | \$ | M | 3 |
| 3. | Initier des activités pour partager et transférer des connaissances et susciter le maillage intergénérationnel entre les aînés et les jeunes ou adolescents d'Ascot Corner. Susciter l'intérêt pour le patrimoine culturel et historique. | Loisirs | FADOC | \$ | C | 3 |

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, DE PARTAGE ET DE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Objectif 1.4

Favoriser le bien-être et le maintien à domicile de nos aînés

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

1. Pas de pauvreté
2. Faim zéro
3. Bonne santé et bien-être
 - ii. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|---------------------|--|-------------|-------------|-----------|
| 1. | En partenariat avec le CSSS, participer à la bonification de l'offre de soins de santé et de services spécifiques aux besoins des aînés et en faciliter l'accès, via un service à domicile ou de proximité; participer à la promotion et à la diffusion de l'information sur les services offerts par le CSSS. | DG | CSSS | \$ | C | 3 |
| 2. | Promouvoir l'adhésion des aînés au programme PAIR (Programme de prévention pour les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé), initié par la Sureté du Québec. | DG | Sureté du Québec | \$ | C | 3 |
| 3. | Réaliser une étude pour évaluer les besoins et la viabilité d'une résidence pour personnes semi-autonomes avec services de base et démarrer le projet si l'étude s'avère concluante (sondage et analyses des besoins). | DG | FADOC Promoteurs | \$ | C | 2 |
| 4. | Mettre en place un réseau d'entraide permettant de partager des ressources entre les aînés, de profiter de réduction de coûts et d'accès à de nouvelles ressources. | Loisirs | Sûreté du Québec FADOC | \$ | C | 3 |
| 5. | Développer et promouvoir, en partenariat avec des transporteurs ou d'autres initiatives, les services de transport collectifs offerts aux aînés de la municipalité pour faciliter leurs déplacements courts et longs. | DG | STS Transport de personnes du Haut-St-François | \$ | C | 3 |
| 6. | Promouvoir les bénéfices des activités récréatives, sociales et sportives proposées aux aînés, susciter l'adhésion et assurer une facilité d'accès. | Loisirs | Animateurs et entraîneurs externes | \$ | C | 3 |

ORIENTATION 2

STIMULER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Objectif 2.1

Développer et promouvoir une offre commerciale, sportive et culturelle attrayante et distinctive pour attirer de nouveaux citoyens, attirer les passants sur la route 112 et faire d'Ascot Corner une destination touristique de choix

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 3. Bonne santé et bien-être
- 4. Éducation de qualité
- 8. Travail décent et croissance économique
- 9. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 14. Vie aquatique
- 15. Vie terrestre



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|-------------------------|----------------------|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Créer un organisme de développement économique (ODE Ascot Corner) pour planifier et dynamiser la croissance économique du territoire, notamment de l'artère commerciale de la route 112. | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$ | C | 2 |
| 2. | Améliorer les normes d'affichage commercial et leur donner une couleur distinctive à Ascot Corner. | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$\$ | M | 2 |
| 3. | Créer un répertoire, mettre en valeur et promouvoir l'ensemble des attraits et caractéristiques distinctives pour susciter l'intérêt à venir s'établir à Ascot Corner, à s'y arrêter pour bénéficier de ses attraits et à y revenir. | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$ | M | 2 |
| 4. | Durant la période estivale, aménager un chapiteau ou un espace réservé pour proposer des spectacles ou un festival annuel, qui permettrait de renforcer le caractère distinctif d'Ascot Corner dans la région. | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$\$ | C | 2 |
| 5. | Créer un espace dédié pour mettre en marché et promouvoir le caractère distinctif des produits agro-alimentaires et artistiques disponibles sur le territoire d'Ascot Corner. | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$ | C | 2 |
| 6. | Initier une activité collective pour faire connaître les éleveurs, les agriculteurs et les transformateurs de produits du terroir d'Ascot Corner (ex: journée porte ouverte, expérience à la ferme, circuit des producteurs, etc.). | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$ | C | 2 |
| 7. | Initier une activité collective pour faire connaître les artistes d'Ascot Corner (ex: journée porte ouverte, expérience artistique, circuit des artistes, etc.). | DG Conseil municipal | Comité C2 OSBL | \$ | C | 2 |

ORIENTATION 2

STIMULER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Objectif 2.2

Attirer les entreprises et travailleurs autonomes par une offre de services, des mesures incitatives et des infrastructures adaptées aux réalités changeantes du marché de l'emploi

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 7. Énergie propre
- 8. Travail décent et croissance économique
- 9. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|---|-------------------------|--|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Avec la collaboration de l'organisme de développement économique, réaliser une étude pour identifier le potentiel de croissance du parc industriel, les terrains disponibles ou potentiellement disponibles, le type d'industries à solliciter et les besoins en infrastructures pour les accueillir. | DG Conseil municipal | ODÉ Ascot Corner MRC CLD | \$ | C | 2 |
| 2. | Identifier des critères d'admissibilité de développement durable pour les entreprises qui souhaitent s'installer dans le parc industriel (participation à la croissance économique, empreinte environnementale faible, impact social positif). | DG Conseil municipal | ODÉ Ascot Corner | \$ | C | 2 |
| 3. | Réaliser une étude pour connaître les besoins des travailleurs et petites entreprises pour la mise en place d'un espace; si les résultats sont concluants, initier le démarrage du projet. | DG Conseil municipal | ODÉ Ascot Corner Promoteurs Propriétaires de bureaux locatifs | \$ | C | 2 |
| 4. | Identifier des mesures incitatives et promouvoir les facilités qu'offrent Ascot corner pour attirer les nouvelles entreprises, de toutes tailles et les travailleurs autonomes. | DG Conseil municipal | ODÉ Ascot Corner | \$\$ | C | 2 |

ORIENTATION 3

SE DOTER D'INFRASTRUCTURES ADÉQUATES, ACCESSIBLES ET PLUS VERTES

Objectif 3.1

Planifier et déployer les infrastructures adéquates pour répondre à l'accroissement démographique et aux besoins des entreprises qui œuvrent ou qui souhaitent s'établir sur le territoire

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 3. Bonne santé et bien-être
- 6. Eau propre et assainissement
- 9. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNI-CIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|---|--------------------------------------|---|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Finaliser le plan d'urbanisme et d'aménagement en cohérence avec les orientations et objectifs de la planification stratégique de développement durable (PSDD). | DG Conseil municipal Urbanisme | Urbaniste | \$ | C | 1 |
| 2. | Conclure des ententes auprès des fournisseurs de tours cellulaires présentes sur le territoire pour faciliter l'accès à des services équitables sur tout le territoire. | DG | Rogers Autres | \$ | C | 1 |
| 3. | Aménager le centre multi-fonctionnel pour répondre aux besoins des utilisateurs. | DG Loisir | Ingénieurs en structure Organisme subventionnaires | \$\$ | M | 1 |
| 4. | Bonifier le système de traitement des eaux usées pour augmenter la capacité des étangs. | DG Conseil municipal | FMV Technologies Écofixe | \$\$\$ | C | 1 |

ORIENTATION 3

SE DOTER D'INFRASTRUCTURES ADÉQUATES, ACCESSIBLES ET PLUS VERTES

Objectif 3.2

Optimiser la sécurité des automobilistes et piétons sur l'ensemble du réseau routier du territoire

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 3. Bonne santé et bien-être
- 4. Éducation de qualité
- 11. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNICI-PAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|---|--------------------------------------|----------------------|-------------|-------------|-----------|
| 1. | En partenariat avec le Ministère des transports du Québec (MTQ), mettre en place des traverses, terre-pleins ou carrefours giratoires pour diminuer les dangers d'accidents piétonniers et d'automobilistes aux intersections névralgiques de la route 112. | DG Conseil municipal Urbanisme | Consultants MTQ | \$\$\$ | L | 1 |
| 2. | Réaliser la réfection ou l'installation de trottoirs autour du corridor scolaire, de la route 112 et des autres lieux pouvant être dangereux ou fréquemment utilisés par les piétons et cyclistes. | Travaux publics | Ingénieurs | \$\$\$ | C | 1 |
| 3. | Mettre en place un programme de sensibilisation à l'intention des citoyens pour promouvoir le bonne entente et le civisme avec les piétons, cyclistes et automobiles. | DG Conseil municipal | MTQ | \$ | C | 3 |

ORIENTATION 3

SE DOTER D'INFRASTRUCTURES ADÉQUATES, ACCESSIBLES ET PLUS VERTES

Objectif 3.3

Aménager le réseau de transport collectif et actif pour le rendre plus accessible et attrayant

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 3. Bonne santé et bien-être
- 11. Villes et communautés durables



| | ACTIONS | SERVICES MUNI-PAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|-------------------------|--|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Promouvoir et développer une nouvelle offre de transport collectif et partagé développée en partenariat avec les entreprises du territoire et organismes régionaux, tels la Société de Transport de Sherbrooke (STS). | DG Conseil municipal | STS MRC | \$\$ | M | 2 |
| 2. | Finaliser les négociations en cours avec le Ministère des transports du Québec (MTQ) pour le raccordement des pistes cyclables avec les autres municipalités environnantes (voie ferrée). | DG Conseil municipal | MTQ Comité Qc Central | \$\$\$ | C | 2 |
| 3. | Évaluer le potentiel d'offrir un programme de taxi bus, en alternative à certains circuits d'autobus pour répondre plus largement à la demande de transport collectif (Offre intermodale et espace de stationnements incitatif). | DG Conseil municipal | Transport de personnes du Haut-St- François | \$ | C | 2 |
| 4. | Aménager des haltes publiques aux abords des sentiers pédestres et autres lieux stratégiques de la municipalité où les citoyens pourraient se créer des lieux de rencontres. | DG Travaux publics | Paysagiste | \$\$ | M | 3 |

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET L'EXEMPLARITÉ

Objectif 4.1

Se doter d'une gouvernance exemplaire et de mécanismes favorisant la participation citoyenne dans la mise en œuvre et le suivi des actions pour atteindre la vision 2030

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 10. Inégalités réduites
- 11. villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|-------------------------|---------------------------------|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Créer un bureau de coordination (BCDD) pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action intégré (PAI). | DG | 3 chantiers | \$ | C | - |
| 2. | Renforcer les mécanismes de dialogue permanent et moyens de communication entre la municipalité et les citoyens (journal communautaire, site web, etc.); transmettre sur une base régulière et annuellement un état de situation sur l'évolution des chantiers de travail et la mise en œuvre des actions. | DG | BCDD | \$ | C | - |
| 3. | Accroître l'implication de la municipalité auprès des organismes de concertation régionaux pour favoriser l'émergence de collaborations avec les différents acteurs socio-économiques de la région. | DG Conseil | CLD MRC Selon les projets | \$ | C | - |
| 4. | Solliciter la participation citoyenne pour siéger sur des comités en lien avec la mise en œuvre des actions du PAI ou à participer à des consultations citoyennes sur un sujet précis en rapport avec une des actions. | DG Conseil municipal | BCDD | \$ | C | - |
| 5. | Insérer une rubrique dans le journal local pour communiquer les bons coups des citoyens ou d'un groupe de citoyens sur des initiatives qui aident à diminuer l'impact environnemental et à améliorer le bien-être des citoyens. | BCDD | 4 Comités Médias | \$ | C | - |

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET L'EXEMPLARITÉ

Objectif 4.2

Mettre en place les meilleures pratiques au sein de l'administration municipale, dans la gestion de projets et dans l'adoption de comportements écoresponsables au quotidien

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 5. Égalité entre les sexes
- 6. Eau propre et assainissement
- 7. Énergie propre et d'un coût abordable
- 9. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs



| | ACTIONS | SERVICES MUNICIPAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|--|-------------------------|----------------------|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Sensibiliser et former les employés sur le développement durable et les pratiques écoresponsables applicables dans une municipalité. | DG Conseil municipal | Experts conseils | \$ | C | - |
| 2. | Mettre en place la structure organisationnelle et les systèmes de gestion pour intégrer une culture d'amélioration continue et de performance en lien avec l'atteinte des objectifs du PAI. | DG Conseil municipal | Experts conseils | \$ | C | - |
| 3. | Développer une offre alimentaire saine lors des événements initiés par la municipalité. | DG Conseil municipal | Nutritionniste | \$ | C | - |
| 4. | Se doter d'une politique d'achats responsables favorisant les produits et services locaux. Évaluer si un partage d'équipements ou des achats groupés avec d'autres municipalités environnantes sont réalisables. | DG Conseil municipal | Experts conseils | \$ | C | - |
| 5. | Mettre à jour la politique de GES et son dernier bilan; mettre en place un système de gestion pour assurer la réalisation et le suivi du plan d'action qui en découle. | DG Conseil municipal | AQME | \$\$ | C | - |
| 6. | Modifier progressivement la flotte des véhicules municipaux pour passer au biocarburant à 100% ou électriques. Utiliser les subventions disponibles pour les études et les conversions. | DG Conseil municipal | Experts conseils | \$\$ | M | - |
| 7. | Remplacer progressivement 100 % des lampadaires de la municipalité par des lampadaires économes. | DG Conseil municipal | AQME | \$\$ | M | - |
| 8. | Mettre en place un programme de gestion des matières premières et résiduelles (RRRVE: Réduction, Recyclage, Réutilisation, Valorisation, Enfouissement) au sein de l'administration municipale, incluant l'offre des produits et services offerts à la collectivité. | DG Conseil municipal | Recyc Québec | \$ | C | - |
| 9. | Mettre en place des installations efficaces sur les terrains publics pour la gestion des matières premières et résiduelles. | DG Conseil municipal | Recyc Québec | \$ | C | - |

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET L'EXEMPLARITÉ

Objectif 4.3

Sensibiliser les citoyens sur les impacts de leurs comportements individuels et collectifs, promouvoir et faciliter l'adoption de pratiques environnementales responsables

Référence aux objectifs DD de l'ONU:

- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



| | ACTIONS | SERVICES MUNICI-PAUX | PARTENAIRES EXTERNES | FINANCEMENT | RÉALISATION | CHANTIERS |
|----|---|-------------------------|--|-------------|-------------|-----------|
| 1. | Mettre en place un programme et des campagnes de sensibilisation pour renforcer l'adoption de comportements responsables en matière d'environnement, basé sur les RRRVE (Réduction, Recyclage, Réutilisation, Valorisation, Enfouissement). | DG Conseil municipal | MRC Ecocentre | \$ | C | 1 |
| 2. | Influencer sur les comportement à adopter pour entretenir et valoriser les bandes vertes devant les propriétés situées sur la route 112 (ex: activité de bénévolat pour aider à l'entretien des terrains, corvée citoyenne, etc.). | DG Conseil municipal | MDDELCC | \$ | C | 1 |
| 3. | Encourager la plantation d'arbres et renforcer l'application du règlement pour la coupe des arbres (ex: Application compensation GES). | DG Urbanisme | Promoteurs Organisateurs événementiels | \$ | C | 1 |
| 4. | Informé sur les incitatifs favorisant la rénovation des maisons, l'utilisation et la disposition de matériaux plus écologiques ou l'adoption de technologies d'efficacité énergétique. | DG | Promoteurs Citoyens Institutions financières | \$ | C | 1 |
| 5. | Encadrer la saine gestion des déchets résidentiels et industriels par de nouveaux incitatifs comportementaux (ex: pollueur-payeur). | DG | Collecteurs Eco-centre Valoris MRC | \$ | C | 1 |
| 6. | Mettre à la disposition des citoyens, les liens internet les plus fréquemment utilisés pour prendre connaissance et adopter les bons comportements pour diminuer leur empreinte écologique. | DG | Recyc Québec | \$ | C | 1 |

RÉFÉRENCES:

1. Objectifs de développement durable de l'ONU
2. Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada
3. Stratégie de développement durable du Québec 2015-2020
4. ISO 26000
5. Norme BNQ 21000
6. Le site du Mamot (Municipalité axée sur le développement durable)

La Municipalité souhaite remercier tout spécialement les membres du comité stratégique de développement durable pour leur participation dans la réalisation de la démarche de planification stratégique de développement durable. Merci pour votre contribution significative dans l'avenir de votre Municipalité.



vision 

Nos remercions les experts en planification stratégique de développement durable de Vision M pour leur accompagnement hautement professionnel et apprécié tout au long de la démarche.

 FCM

Ce document a été élaboré avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

© 2017, Municipalité d'Ascot Corner. Tous droits réservés.

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.